



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

PAR COURRIEL

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR

Monsieur le Conseiller fédéral

Guy Parmelin

Palais fédéral est

3003 Berne

Courriel : tcql-ga@seco.admin.ch

Fribourg, le 15 juillet 2020

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) – Financement additionnel de l'assurance-chômage

Monsieur le Conseiller fédéral,

Par courrier du 1^{er} juillet 2020, vous avez demandé au Conseil d'Etat fribourgeois de donner son avis sur la modification de la loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) « financement additionnel de l'assurance-chômage ».

Le Conseil d'Etat vous remercie de l'avoir consulté et, après analyse du dossier, n'a pas de remarque particulière à formuler à ce sujet et soutient pleinement cette modification.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller fédéral, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :

Anne-Claude Demierre, Présidente



Sophie Perrier, Vice-chancelière d'Etat